

**COMPTE RENDU D’AFFICHAGE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 31 MAI 2017**

Direction de la Citoyenneté, du suivi juridique et  
des marchés publics

Fondettes, le 1<sup>er</sup> juin 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2017  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de pouvoirs : 7

L’an deux mille dix sept, le trente et un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s’est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

**Étaient présents** : Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Christophe GARNIER, David BRAULT, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Agnès GALLIER, Camille LECUIT, Philippe LACROIX, Yanne BENOIST, Ilizette SA, Christine RENIER, Joël AGEORGES

**Représentés par pouvoir** : Nicole BELLANGER a donné pouvoir à Hervé CHAPUIS, Martine ABOT a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN a donné pouvoir à François PILLOT, Anne JUILLET a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY, Bruno MARTEL a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS, Philippe DUBOIS a donné pouvoir à Ilizette SA, Gérard GARRIDO a donné pouvoir à Christine RENIER.

**Secrétaires de séance** : Catherine PARDILLOS et Joël AGEORGES

**Session ordinaire**

-----

● **Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal**

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

Toutes les décisions du Maire s'inscrivent dans le cadre **des crédits ouverts au budget** ou des autorisations de programme et crédits de paiement votés par le Conseil Municipal.

| Date     | Numéro         | Nomenclature - objet  |
|----------|----------------|---|
| 07/03/17 | DC20170307C042 | <b>Commande publique</b> – Contrat de cession avec l'Association Cultures aux Jardins de Saint-Flovier (37) pour le droit d'exploitation de représentation d'un spectacle « Des Jardins et des Hommes » (organisé le 13 mai 2017 dans le parc de Tours Fondettes Agrocampus pour un montant forfaitaire de 4 000 €) |
| 15/03/17 | DC20170315G043 | <b>Domaine et patrimoine</b> – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du Cœur de ville (emplacement R D-09 :recette 150 € net)  |
| 16/03/17 | DC20170316C046 | <b>Domaine et patrimoine</b> – Mise à disposition gracieuse de locaux communaux au profit de l'association «Club Souvenir d'Antan» (au n° 4 bis rue du Clos Poulet)   |
| 16/03/17 | DC20170316C047 | <b>Domaine et patrimoine</b> – Mise à disposition gracieuse de locaux communaux au profit de l'association «Croix Rouge» (allée de la Poupardière)  |
| 17/03/17 | DC20170317F048 | <b>Commande publique</b> – Marché pour l'acquisition et la pose d'un abri pour tapis de saut à la perche (avec l'entreprise Marty Sports de St Clément de la Place (49) pour 9 000 € HT)  |
| 20/03/17 | DC20170315T049 | <b>Commande publique</b> – Contrat de maintenance pour le service de dématérialisation des déclarations d'intention de commencement de travaux (avec la société Sogelink de Caluire-et-Cuire (69) pour un coût unitaire du pack 600 unités de 1 269 € HT)   |
| 22/03/17 | DC20170322G051 | <b>Domaine et patrimoine</b> – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du Cœur de ville (emplacement D D-15 : recette 150 € net)   |
| 04/04/17 | DC20170404F052 | <b>Commande publique</b> – Avenant n°2 au marché de fourniture, installation, location, entretien, maintenance et exploitation commerciale de mobiliers urbains sur le domaine public de la ville (avec l'entreprise CBS Outdoor de Issy-Les-Moulineaux (92) pour porter la durée du contrat au 06/06/2018)         |
| 04/04/17 | DC20170404I053 | <b>Commande publique</b> – Contrat de maintenance et d'assistance à l'exploitation du logiciel Intranet Connectik'Up (avec la société Intuitiv de Vernaison (69) (pour un montant de 1 000 € HT)  |
| 18/04/17 | DC20170407G054 | <b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une concession dans le cimetière du Cœur de ville (emplacement ZA D-03 : recette 300 €)   |
| 11/04/17 | DC20170411U056 | <b>Domaine et patrimoine</b> – Avenant n°4 à la convention d'occupation précaire de terrains communaux à usage d'exploitation agricole au profit de Tours Fondettes Agrocampus (à titre gratuit)  |
| 18/04/17 | DC20170418G057 | <b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du Cœur de Ville (emplacement ZA – D 04 : recette 150 €)  |
| 18/04/17 | DC20170418G058 | <b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du Cœur de Ville (emplacement ZA – D 05 : recette 150 €)  |
| 20/04/17 | DC20170420F059 | <b>Commande publique</b> – Marché pour la remise en état des espaces extérieurs des vestiaires sportifs (avec l'entreprise les Artisans Paysagistes de Chinon pour 7 797,98 € HT)   |
| 20/04/17 | DC20170420F060 | <b>Commande publique</b> – Marché pour le spectacle pyrotechnique sonorisé le dimanche 20 août 2017 à l'occasion de la fête de Fondettes (avec l'entreprise Pyro Concept de Nazelles Négron pour 5 000 € HT)  |
| 20/04/17 | DC20170420G061 | <b>Domaine et patrimoine</b> – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du Cœur de Ville (emplacement A D-18 : recette 300 €)   |

|          |                |  |
|----------|----------------|--|
| 24/04/17 | DC20170424G062 | <b>Domaine et patrimoine</b> – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du Cœur de Ville (emplacement E G31 : recette 300 €)   |
| 27/04/17 | DC20170427G063 | <b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du Cœur de Ville (emplacement R D 01 : recette 150 €)  |
| 27/04/17 | DC20170424G064 | <b>Domaine et patrimoine</b> – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du Cœur de Ville (emplacement S-G 03 : recette 300 €)  |
| 28/04/17 | DC20170428F065 | <b>Commande publique</b> – Marché pour la mise en place d'une clôture square Constancia entre les jeux et le bassin (avec Créa'Vert de Fondettes pour un montant de 4 685 € HT)  |
| 28/04/17 | DC20170428G066 | <b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du Cœur de Ville (emplacement R D 01 : recette 150 €)  |
| 05/05/17 | DC20170505G067 | <b>Commande publique</b> – Conclusion du contrat pour la prestation de gardiennage et surveillance pour 2017 (avec la société Groupe ABM Sécurité de Le Mans sous la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel de 6 000 € TTC)  |
| 10/05/17 | DC20170510F068 | <b>Commande publique</b> – Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une halle et de son parvis (avec le Cabinet Bourgueil et Rouleau de Tours pour actualiser et fixer le coût prévisionnel de travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à l'issue de la phase APD et actualiser le forfait de rémunération, soit 148 773,40 € au taux de 10,5289%) |
| 10/05/17 | DC20170510G069 | <b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une case de columbarium dans le cimetière du cœur de Ville (emplacement A 19 : recette 300 €)  |
| 10/05/17 | DC20170510F070 | <b>Commande publique</b> – Marché d'assurance dommage ouvrage pour la construction de la halle (Par l'intermédiaire mandaté Security & Financial Solutions Europe du Luxembourg avec la C <sup>ie</sup> Millennium Insurance Compagny Limited de Gibraltar pour un montant estimatif de 10 209 € TTC)  |
| 16/05/17 | DC20170516G071 | <b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une case de columbarium dans le cimetière du cœur de Ville (emplacement B 15 : recette 300 €)  |

## 1. Convention de financement avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la culture de la Région Centre au titre de la prévention et de l'animation du secteur jeunesse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les conventions avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture de la Région Centre pour le financement d'un poste de direction et d'un poste d'animateur à temps complet au titre de la prévention et de l'animation du secteur jeunesse de l'association culturelle et d'animation de Fondettes « L'Aubrière » ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions pour une année et tout document en application de la présente délibération ; précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours :

| <b>Convention FRMJC - Participations prévisionnelles année 2017</b> |                           |                                 |
|---|---------------------------|---------------------------------|
| <b>Participations</b>   | <b>Poste de direction</b> | <b>Poste animateur jeunesse</b> |
| Coût annuel prévisionnel  | 69 204 €                  | 34 362 €                        |
| Contribution FRMJC Centre   | 7 000 €                   | 7 164 €                         |
| <b>Coût pour la Ville de Fondettes</b>                              | <b>62 204 €</b>           | <b>27 198 €</b>                 |

## 2. Soutien à l'Union des commerçants, artisans et professions libérales de Fondettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 500 € (trois mille cinq cents euros) à l'Union des commerçants, artisans et professions libérales de Fondettes (UCAPL) pour l'organisation d'animations dans la Ville (de juin 2017 à juin 2018) ; Dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur budget principal de l'exercice en cours (article 6574).

### 3. Subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école Française Dolto pour financer une classe découverte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la coopérative de l'école Française DOLTO pour financer l'organisation d'une classe découverte en Angleterre ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 212 EP2 du budget principal de l'exercice en cours.

### 4. Décision modificative n°1 sur le budget principal 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 sur le budget principal 2017 ; dit que le montant du budget principal 2017 s'élève désormais à 22 958 735,87 € (13 438 888 € en section de fonctionnement et 9 519 847,87 € en section d'investissement)

#### Montant global de la décision modificative :

- Section de fonctionnement : 139 388 €  
- Section d'investissement : 129 288 €  
**TOTAL : 268 676 €**

### 5. Demande de subvention dans le cadre du Contrat régional de solidarité territoriale pour la réalisation de la halle commerciale et culturelle en cœur historique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Agir pour Fondettes), demande une subvention de 411 000 € auprès du Conseil Régional pour la réalisation de la halle commerciale et culturelle en cœur historique, au titre de la rénovation urbaine, sous la thématique « Renforcement du maillage urbain et rural » du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2014-2018 signé entre la Région et Tours Métropole Val de Loire ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte et document en application de la présente délibération.

### 6. Demande de subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour l'installation de caméras dans le cadre de la vidéo-protection

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 4 abstentions (Groupe Agir pour Fondettes et un membre du groupe Réuni(e)s pour Fondettes), décide de demander une subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), au taux maximum, pour les travaux d'installation de caméras de vidéo-protection sur le territoire communal évalués à 68 566,45 € ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte et document en application de la présente délibération.

### 7. Actualisation des tarifs de la taxe locale de publicité extérieure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de revaloriser les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), à compter du 1er janvier 2018 (les tarifs au mètre carré de la TLPE sont augmentés en proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant dernière année) :

| Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) à Fondettes |   |   |
|--|---|---|
| Types de supports  | Montants maximaux 2017<br>(en m <sup>2</sup> /an) | Montants maximaux 2018<br>(en m <sup>2</sup> /an) |
| <b>Enseignes</b>   |   |   |
| - Inférieures à 12 m <sup>2</sup>                          | <i>Exonération</i>                                | <b>Exonération</b>                                |
| - Entre 12 m <sup>2</sup> et 50 m <sup>2</sup>             | 30,80 €   | <b>31,00 €</b>                                    |
| - Supérieures à 50 m <sup>2</sup>                          | 61,60 €   | <b>62,00 €</b>                                    |
| <b>Dispositifs publicitaires et pré-enseignes</b>          |   |   |
| - Support non numériques < 50 m <sup>2</sup>               | 15,40 €   | <b>15,50 €</b>                                    |
| - Support non numériques > 50 m <sup>2</sup>               | 30,80 €   | <b>31,00 €</b>                                    |
| - Support numériques < 50 m <sup>2</sup>                   | 46,20 €   | <b>46,50 €</b>                                    |
| - Support numériques > 50 m <sup>2</sup>                   | 92,40 €   | <b>93,00 €</b>                                    |

## 8. Cession de la parcelle communale YB n° 293 rue de la Cheminée Ronde

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder la parcelle communale cadastrée section YB n° 293, d'une superficie de 71 m<sup>2</sup>, située 57 rue de la Cheminée Ronde, aux particuliers demandeurs, moyennant le prix de 500 euros ; décide que les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant.

## 9. Classement de parcelles situées le long de chemins ruraux dans le domaine privé non cadastré de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de classer dans le domaine privé non cadastré de la Commune les parcelles situées le long de chemins ruraux suivantes ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte en exécution de la délibération :

| <b>Parcelles situées le long de chemins ruraux<br/>À classer dans le domaine privé non cadastré de la ville</b> |  |   |
|---|--|---|
| <b>Section et n°</b>  | <b>Superficie<br/>En m<sup>2</sup></b> | <b>Localisation</b>                     |
| YC 22 AFR   | 280                                    | CR 29 – La Chevalette Sud               |
| YI 11 AFR   | 460                                    | CR 46 – Mazère                          |
| YI 31 AFR   | 390                                    | CR 46 - Rue de Mazère                   |
| YI 51 AFR   | 230                                    | CR 46 – Rue de Mazère                   |
| ZC 67 AFR   | 570                                    | CR 74 – La Butte                        |
| ZE 7 AFR  | 110                                    | CR 92 – La Tourtellerie                 |
| ZI 8 AFR  | 780                                    | CR 89 – Pièces des Landes Blanches Nord |
| ZO 12 AFR   | 490                                    | CR D25 – Le Petit Beauchêne sud         |
| ZW 36 AFR   | 280                                    | CR 1 – Le Chaussé Sud                   |

## 10. Classement dans le domaine public routier de parcelles constitutives de la voirie et de ses dépendances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de classer dans le domaine public communal les voiries et leurs dépendances comme suit et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte en exécution de la délibération :

| <b>Parcelles à classer dans le domaine public</b> |  |                              |
|---|--|------------------------------|
| <b>Section et n°</b>                              | <b>Superficie<br/>En m<sup>2</sup></b> | <b>Localisation</b>          |
| CM 697  | 99                                     | Sentier Dupuy-Mermoz         |
| CM 620  | 43                                     |                              |
| CM 618  | 16                                     |                              |
| CO 193  | 180                                    | Rue de la République         |
| YB 379  | 1263                                   | Allée de Villandry           |
| YD 25 AFR   | 150                                    | VC 26 – La Planche de Gannay |
| YD 30 AFR   | 390                                    | VC 26 – La Planche de Gannay |
| YI 82 AFR   | 1020                                   | Rue de la Morandière         |
| YI 95 AFR   | 980                                    | Rue de la Morandière         |
| YI 97 AFR   | 130                                    | Rue de la Morandière         |
| YI 105 AFR  | 670                                    | Rue de la Morandière         |

| <b>Parcelles à classer dans le domaine public</b> |  |  |
|---|--|--|
| <b>Section et n°</b>                              | <b>Superficie<br/>En m<sup>2</sup></b> | <b>Localisation</b>                                  |
| YI 166 <b>AFR</b>                                 | 180                                    | CR 49 - Rue Maryse Bastié et<br>rue de la République |
| ZD 16 <b>AFR</b>                                  | 230                                    | VC 21 – Le Grand Beauchêne                           |
| ZH 42 <b>AFR</b>                                  | 710                                    | VC 11 – Lavaray Nord                                 |
| ZK 22 <b>AFR</b>                                  | 50                                     | VC 11 – Lavaray Est                                  |
| ZO 15 <b>AFR</b>                                  | 200                                    | VC 21 – La Bruère                                    |
| ZS 16 <b>AFR</b>                                  | 630                                    | La Barre Sud   |
| ZX 900 <b>AFR</b>                                 | 514                                    | Le Crucifix Rigalou Sud                              |
| ZX 265  | 275                                    | Le Crucifix Rigalou Sud                              |
| <b>AFR = parcelles issues du remembrement</b>     |  |  |

### **11. Convention de mise en servitude des terrains communaux cadastrés section ZS n° 88 et n° 887 au lieu-dit Les Grands Champs pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique et ses accessoires avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la convention de mise en servitude des terrains communaux cadastrés section ZS n° 88 et n°887, sis au lieu-dit Les Grands Champs au profit du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL -12-14 rue Blaise Pascal - BP 51314 Tours 37013 Cédex 1) pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique et ses accessoires, moyennant l'euro symbolique ; précise que la présente constitution de servitude fera l'objet d'un acte notarié et d'une publication au bureau des Hypothèques aux frais du SIEIL ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à intervenir et l'acte notarié, ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

### **12. Convention d'occupation du domaine public avec le Syndicat d'Energie d'Indre-et-Loire pour l'implantation d'une borne de charge de véhicules électriques et hybrides sur le parking au lieu-dit Les Grands Champs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les travaux d'implantation d'une borne de charge pour véhicules électriques et hybrides sur le parking au lieu-dit Les Grands Champs (participation SIEIL : 8 123,71 €, participation communale : 2 030,93 €) ; approuve la convention d'occupation du domaine public établie en faveur du SIEIL avec pour contrepartie la recharge gratuite des véhicules communaux et des véhicules des particuliers ; autorise le SIEIL ou son ayant droit à en assurer la gestion et la maintenance à ses frais exclusifs en qualité de propriétaire des bornes et du système d'exploitation ; décide de s'engager à payer la part communale des travaux selon le bon pour accord présenté à la Commune ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document afférent à ce projet ; décide de solliciter auprès de l'Etat, des différents organismes et collectivités, les subventions correspondantes ; décide d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au budget principal de la Commune.

### **13. Déclaration préalable pour le réaménagement du jardin botanique en cœur historique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Groupe Agir pour Fondettes), autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à déposer la ou les déclarations préalables de travaux qui seront nécessaires pour la requalification du jardin botanique en cœur historique et à accomplir toutes formalités administratives en vue de l'exécution de la présente délibération ; précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de l'exercice en cours.

#### 14. Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Tours Métropole Val de Loire dans le cadre de la requalification des espaces publics du cœur historique de Fondettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Groupe Agir pour Fondettes), approuve la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Fondettes et Tours Métropole Val de Loire dans le cadre de la requalification des espaces publics du cœur historique de Fondettes (la création du parking du cœur historique, le réaménagement de la rue de l'Aubrière et de la rue transversale reliée à la rue de la République, et la création d'un jardin botanique - La Métropole finance l'intégralité des travaux relevant de sa compétence) ; autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la dite convention ainsi que tous les actes qui lui sont rattachés.

#### 15. Attribution des marchés de travaux pour la requalification des espaces publics du cœur historique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer les marchés de travaux pour la réalisation des travaux de requalification des espaces publics dans le cœur historique avec les entreprises suivantes ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer les conventions de branchements et tous les actes rattachés à la présente délibération ; dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Commune :

| Marchés de travaux de requalification des espaces publics du cœur historique |                         |   |
|--|-------------------------|---|
| Lot  | Entreprise attributaire | Adresse   |
| 1 - VRD  | EIFFAGE Route           | Eiffage Route – Val de Loire - La Pommeraie BP 12 37320<br>ESVRES-SUR-INDRE |
| 2 - Espaces verts  | IDVERDE                 | 4 rue de la Charpraie BP 221<br>37172 CHAMBRAY-LES-TOURS                    |
| 3 - Eclairage public   | BOUYGUES Energies       | Bouygues Energies et Services<br>1 rue Alfred Kastler<br>37510 BALLAN-MIRE  |
| 4 - Volière  | EIFFAGE Energie         | 6-8 rue Denis Papin<br>37300 JOUE-LES-TOURS                                 |

| Montant des marchés de travaux de requalification des espaces publics du cœur historique |                         |                     |                                |                                     |
|--|-------------------------|---------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| Lot  | Entreprise attributaire | Montant HT          | Part à la charge de la Commune | Part à la charge de Tours Métropole |
| 1 - VRD  | EIFFAGE Route           | 322 960,03 €        | 20 268,80 €                    | 302 691,23 €                        |
| 2 - Espaces verts  | IDVERDE                 | 216 980,00 €        | 184 180,00 €                   | 32 800,00 €                         |
| 3 - Eclairage public   | BOUYGUES Energie        | 45 036,00 €         | 14 898,50 €                    | 30 137,50 €                         |
| 4 - Volière  | EIFFAGE Energie         | 24 250,00 €         | 24 250,00 €                    | 0,00 €                              |
| <b>MONTANT TOTAL HT</b>  |                         | <b>609 226,03 €</b> | <b>243 597,30 €</b>            | <b>365 628,73 €</b>                 |

#### 16. Groupement de commande avec Tours Métropole Val de Loire pour l'achat de végétaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes constitué entre Tours Métropole Val de Loire et les communes de Berthenay, Chambray-lès-Tours, Druye, Fondettes, Luynes, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Genouph et Tours, pour la fourniture de végétaux ; adopte la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ; précise que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer, au nom de la commune, ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de ladite convention, dont, le cas échéant, les accords cadres et marchés subséquents à venir, dans le cadre du calendrier fixé.

## 17. Groupement de commande avec Tours Métropole Val de Loire pour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Saint Avertin, Villandry, Druye, Saint-Genouph, Saint-Cyr-sur-Loire, Parçay-Meslay, Ballan-Miré, La-Membrolle-sur-Choisille, Luynes, La Riche, Fondettes, Chanceaux-sur-Choisille, Rochecorbon, Joué-les-Tours, Notre-Dame-d'Oé, Tours, les CCAS de Joué-les-Tours et de Tours et la métropole Tours Métropole Val de Loire concernant la fourniture de papier et produits d'emballage ; adopte la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ; précise que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur en application dispositions des articles 25, 65 et suivants du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'article 101 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de groupement de commande ainsi que tout acte afférent à ladite convention, dont les accords-cadres et marchés à venir.

## 18. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit ; dit que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Commune :

### EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES

#### - Filière ADMINISTRATIVE

➤ Ouverture d'un poste de rédacteur à temps complet :

Recrutement d'un agent à la direction générale

#### **Rédacteur :**

ancien effectif : 6

nouvel effectif : 7

---

### EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

#### - Filière TECHNIQUE

➤ Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet :

Recrutement d'un agent en tant que dessinateur aux services techniques suite à la vacance d'un poste

#### **Agent de maîtrise :**

ancien effectif : 0

nouvel effectif : 1

➤ Ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 17,5/35:

Recrutement d'un agent en tant qu'agent de surveillance de la voie publique

#### **Adjoint technique à 17,5/35 :**

ancien effectif : 0

nouvel effectif : 1

## 19. Modification de la délégation du conseil municipal au maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de charger le Maire, pour la durée de son mandat, de trois nouvelles délégations prévues dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en plus des délégations confiées par délibération du 22 septembre 2015 :

- **D'autoriser**, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

- **De demander** à tout organisme financeur, dans tous les cas, l'attribution de subventions,

- **De procéder** au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, dans tous les cas lorsqu'il s'agit des déclarations de travaux, et pour les permis de construire présentant une emprise au sol inférieure à 150 m<sup>2</sup>.

Le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints ou conseillers municipaux de prendre sous sa surveillance et sous sa responsabilité, dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du CGCT, les décisions relevant de la présente délégation. En cas d'empêchement du Maire, les décisions relevant des délégations pourront être prises suivant les dispositions de l'article L. 2122-17 du CGCT.



## **20. Modification des statuts du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes**

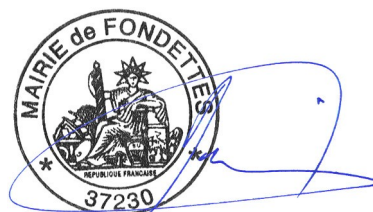
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de la Cuisine Centrale de Fondettes (Le Président du syndicat sera désormais élu par le Comité syndical après chaque renouvellement des mandats des collectivités territoriales).

## **21. Modification des statuts du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Port-sur-Vienne au Syndicat intercommunal Cavités 37 et au retrait de la commune de Sazilly.

Affiché le 7 juin 2017

**Le Maire,**



**Cédric de OLIVEIRA**